

Le rachat des 60 millions de parts de capital détenues par les actionnaires qui forment la majorité ne présente vraiment qu'un intérêt secondaire.

Un intérêt secondaire, oui, une simple bagatelle, une affaire sans conséquence et dont le ministre n'a cure. Il ajoute:

Pour obtenir la propriété absolue du réseau, il est nécessaire de nous assurer les 60 millions d'actions de capital du Nord-Canadien.

Je ne partage pas l'opinion du ministre des Finances. Il le sait parfaitement, il n'est pas nécessaire, dans les circonstances, d'acheter pour 60 millions d'actions de la compagnie, afin d'obtenir l'intérêt prépondérant. Il a fait partie de plusieurs compagnies dans lesquelles il existait des différends entre les actionnaires et de façon ou d'autre un groupe d'actionnaires a réussi à obtenir la majorité des actions. Le ministre des Finances a tort de s'engager à acheter \$60,000,000 d'actions de la compagnie. Immédiatement après les chiffres "\$60,000,000" dans le bill viennent les mots "valeur au pair" entre guillemets. Valeur au pair signifierait \$100 l'action, et l'arbitre penserait peut-être que ce chiffre pourrait être fixé au pair. Nul homme d'affaires ne ferait un arrangement comme celui qu'énonce le bill. Je conseillerais au ministre, dans ces circonstances, de prendre par voie d'expropriation de Mackenzie et Mann, sur les 58 millions en chiffres ronds, chiffres des actions qu'ils possèdent, ce qui suffirait pour donner au Gouvernement l'intérêt prépondérant dans le chemin de fer. Le ministre des Finances possède déjà 400,000 actions, il devrait simplement acquérir le nombre d'actions supplémentaires suffisant pour lui donner l'intérêt prépondérant dans le chemin.

Pourquoi le bill ne contiendrait-il pas cette disposition?

Sa Majesté acquerra 100,000 actions et une de plus.

Cent mille actions représenteraient \$10,000,000 et une action supplémentaire de \$100 assurerait aussi au Gouvernement l'intérêt prépondérant. L'honorable ministre comprend parfaitement ce calcul, parce qu'il sait qu'une action supplémentaire comporte l'intérêt prépondérant. Le ministre pousse de l'avant l'étude de ce bill sans tenir compte de l'argumentation de l'honorable député de Calgary (M. Bennett) au sujet des créanciers hypothécaires. Les

[M. E. Lapointe.]

honorables membres savent avec quelle vigueur il a combattu l'emploi de ce texte "créanciers hypothécaires". Qu'est-ce que cela signifie? L'honorable député de Calgary savait-il que Mackenzie et Mann possèdent \$58,000,000 d'actions, et que le Gouvernement a besoin de \$51,000,000 pour obtenir l'intérêt prépondérant; qu'en outre, il y a \$2,000,000 valant de terres détenues pour certains fonctionnaires et employés; qu'il existe un dépôt de \$1,600,000 en Colombie-Britannique, et que Mackenzie et Mann, (limited) détiennent \$4,014,000, en attendant le règlement de certains arrangements financiers pour répartition? Que signifient ces \$4,014,000? Mackenzie et Mann ne seraient pas lésés, si le Gouvernement disait: "Nous prendrons ces \$4,014,000 d'actions." Il ne serait resté que \$7,000,000 à prendre par voie d'expropriation. Je n'admets pas que ces actions aient une valeur quelconque. Nous n'avons jamais entendu dire que Mackenzie et Mann aient placé des fonds dans cette entreprise. Les actions leur ont été attribuées de la façon ordinaire à titre de promoteurs, je suppose.

Ils se sont attribués à eux-mêmes en premier lieu une valeur de \$10,000 en actions chacun; ils ont attribué \$10,000 à M. D. B. Hanna, et \$10,000 à M. E. R. Wood. M. R. J. Mackenzie a \$10,000 d'actions et M. Z. A. Lash, dont le nom a souvent été mentionné ici, n'en a que pour une valeur de \$2,000, et plusieurs autres n'ont que \$2,000 chacun.

En prenant par voie d'expropriation, 100,000 actions vous ne mettez pas ces gens en banqueroute. Ils posséderont le reste de leurs actions tout de même, et nous pourrions punir Mackenzie et Mann qui sont tous deux coupables dans cette affaire. Nous leur enlèverons en chiffres ronds une valeur de \$10,000,000 d'actions et ils ne perdront pas un sou dans la transaction.

J'attire l'attention sur ces paroles remarquables du ministre des Finances dans un de ses discours:

Cette transaction, bien qu'elle soit assez forte, est une transaction assez simple.

Il dit d'abord que c'est une grosse affaire. Hier il a dit que c'était une affaire d'importance secondaire, une simple bagatelle. Bagatelle en effet que de grever les contribuables d'un fardeau de millions de dollars, lorsque s'offrait à lui cette chance, dont il parle dans le même discours:

"Le Gouvernement fédéral possède déjà—et la Chambre perd ce fait de vue—\$40,000,000 d'actions de la compagnie Canadian-Northern; c'est-à-dire, que nous sommes des actionnaires possédant la minorité des actions de cette com-